



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Strasbourg, 1^{er} février 2009

CEP-CDPATEP (2009) 18F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDPATEP

5^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
30-31 mars 2009

PROGRAMME DE TRAVAIL 2009 DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Document du Secrétariat Général
Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire
Direction de la Culture et du patrimoine naturel et culturel*

La Conférence est invitée à examiner le Programme de travail 2009, qui sera présenté pour examen au Comité directeur pour le patrimoine culturel et le paysage (CDPATEP).

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2009
DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE**

ET PRÉVISION DE CERTAINES ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2010-2011

(La présentation se réfère aux articles de la Convention européenne du paysage)

1. Les activités suivantes seront menées de manière prioritaire en 2009 :
 - 5^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 30-31 mars 2009);
 - Mise en place de la Base de données du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sur le site Internet de la Convention, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
 - Organisation de la 1^{ère} Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres ;
 - Organisation de la 8^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention en coopération avec le *Swedish National Heritage Board*, sur « *Paysage et forces déterminantes* », Malmö (Suède), 8-9 octobre 2009.
2. Les travaux marqués d'un astérisque dans le tableau figurant ci-dessous seront développés en fonction des contributions volontaires versées ou des parrainages proposés. Les délégués des Etats membres du Conseil de l'Europe sont invités à faire d'autres propositions éventuelles pour le Programme de travail. Certaines activités sont d'ores et déjà proposées pour 2010-2011.
3. Le Secrétariat du Conseil de l'Europe remercie les gouvernements des Etats membres qui ont apporté des contributions financières ou autre en 2008.

* * *

<p style="text-align: center;">Activités pour 2009 <i>[et propositions pour 2010-2011]</i></p>	<p style="text-align: center;">Budget ordinaire du Conseil de l'Europe pour 2009 (en Euros)</p>	<p style="text-align: center;">Contributions proposées¹ (en Euros)</p>
I. MESURES NATIONALES (Chapitre II de la Convention)		
A. MESURES GENERALES (Article 5 de la Convention)		
a. Reconnaissance juridique du paysage		
<p>– Mise à jour de l'étude « Le droit applicable aux paysages en droit comparé et en droit international »*</p> <p>Mandat de l'étude : actualiser l'étude réalisée sous l'égide du Congrès du Conseil de l'Europe (document CG (4) 6 du 5 mai 1997, Annexe II), traduction et publication.</p>		5000
<p>– Rapport sur « Le paysage en droit communautaire »*</p> <p>Mandat de l'étude : analyser la place du paysage dans le droit communautaire</p>		5000
b. Définition et mise en place de politiques paysagères		
<p>– Réunion d'un Groupe de travail restreint sur le glossaire de la Convention européenne du paysage</p> <p>Mandat : préparer un glossaire sur les termes clés relatifs au paysage.</p>		5000
<p>– Conférence sur la mise en œuvre des Orientations pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national* (<i>Proposition 2010-2011</i>)</p> <p>Mandat de la Conférence : examiner les modalités d'application des Orientations pour la mise en œuvre de la Convention.</p>		10000
c. Mise en place de procédures de participation		
<p>– Extension géographique de l'étude sur la participation* (<i>Proposition 2010-2011</i>)</p> <p>Mandat de l'étude : élargir le champ d'application de « L'étude de droit comparé sur la participation du public en matière de paysage dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention » aux Etats non encore inclus (T-FLOR 3 (2004) 6).</p>		5000
d. Intégration du paysage dans les politiques nationales		
<p>– Etude sur « Expansion des zones industrielles et des centres commerciaux aux abords des villes : quelles solutions pour le paysage »*</p> <p>Mandat de l'étude : analyser la situation existante dans divers Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions en vue de mettre en œuvre l'article 5.d de la Convention concernant l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme.</p>		10000
<p>– Etude sur « Paysage, énergie et éoliennes »*</p> <p>Mandat de l'étude : formuler des propositions en vue de mettre en œuvre l'article 5.d de la Convention concernant l'intégration du paysage dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.</p>		5000
<p>– Etude sur « Paysage et affichage publicitaire »*</p> <p>Mandat de l'étude : analyser la législation en vigueur dans divers Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions en vue de mettre en œuvre l'article 5.d de la Convention concernant l'intégration du paysage dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect</p>		5000

¹ Projets 2005/GD4/VC/764 et 2005/GD4/VC/765 : 165000.

sur le paysage.		
– Etude sur « Paysage et loisir » (avec le soutien des Pays-Bas)* Mandat de l'étude : analyser les stratégies en vigueur dans divers Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions en vue de mettre en œuvre l'article 5.d de la Convention concernant l'intégration du paysage dans les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.		5000
B. MESURES PARTICULIÈRES (Article 6 de la Convention)		
a. Sensibilisation		
– Numéro de la revue <i>Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire</i> sur « Les paysages transfrontaliers » (pour 2009) (n° 2)* Mandat : Paysages transfrontaliers (Convention européenne du paysage)	En cours	25000
– Numéro de la revue <i>Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire</i> sur « Espaces publics et paysage (n° 3)* (<i>Proposition 2010</i>) Mandat : traiter du rôle des espaces publics et de la vie publique en relation avec le paysage.		25000
– Projet d'Expérience photographique internationale des monuments dans le paysage (EPIM) pour les jeunes sur le monument dans le paysage.*		4000
– Rapport sur Paysage et responsabilités Mandat : analyser le préambule de la Convention européenne du paysage mentionnant que le paysage implique des droits et responsabilités pour chacun*		4000
– Projet de la « colonne sonore » du paysage européen*		5000
b. Formation et éducation		
– Etude sur « Le paysage et l'éducation des jeunes du secondaire » * Mandat de l'étude : faire des propositions afin de mettre en œuvre l'article 5.d de la Convention concernant l'intégration de la thématique du paysage dans les politiques d'éducation.		4000
– Formation : les urbanistes (en liaison avec le CEU)* Mandat de l'étude : évaluer la situation actuelle en matière de formation des urbanistes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions. D'autres secteurs professionnels seraient ultérieurement analysés.		4000
– Formation : les archéologues (en liaison avec EAA)* Mandat de l'étude : évaluer la situation actuelle en matière de formation des archéologues dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions. D'autres secteurs professionnels seraient ultérieurement analysés.		4000
– Formation : les ingénieurs civils* Mandat de l'étude : évaluer la situation actuelle en matière de formation des ingénieurs civils dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et formuler des propositions. D'autres secteurs professionnels seraient ultérieurement analysés.		4000
c. Identification et qualification		
(Voir : - Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention - Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage - Autres réunions)	En cours	

d. Objectifs de qualité paysagère		
(Voir : - Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention - Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage - Autres réunions)	En cours	
e. Mise en œuvre		
(Voir : - Mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage - Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention - Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage - Autres réunions)	En cours	
II. POLITIQUES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX (Article 7 de la Convention)		
A. ASSISTANCE MUTUELLE ET ECHANGE D'INFORMATIONS (Article 8 de la Convention)		
a. Assistance mutuelle		
Les Etats qui souhaiteraient promouvoir une coopération avec d'autres Etats sont invités à le faire savoir au Secrétariat. Un Séminaire d'information sur la Convention a déjà été organisé dans les Etats ci-après mentionnés :		
– Appui à l'élaboration d'un projet en Arménie*		6000
– Appui à l'élaboration d'un projet en Fédération de Russie*		6000
– Appui à l'élaboration d'un projet en Albanie*		6000
– Appui à l'élaboration d'un projet en Roumanie*		6000
– Appui à l'élaboration d'un projet pour la Méditerranée*		6000
b. Echange d'informations		
– Préparation de la 8 ^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention, « <i>Paysage et forces déterminantes</i> » Participants: toutes les Parties contractantes, les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Date et lieu: 8-9 octobre 2009, Malmö (Suède) Mandat de la réunion: procéder à un échange d'expériences (bonnes et mauvaises pratiques) autour du sujet	9000	9000
– Préparation de la 9 ^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention, « titre à définir » Participants: toutes les Parties contractantes, les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine Date et lieu: 2010, ... Mandat de la réunion: procéder à un échange d'expériences (bonnes et mauvaises pratiques) autour du sujet		9000
– Base de données du CdE sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du	En cours	60000

paysage Mandat : établir une base de données sur le site Internet du Conseil de l'Europe concernant la mise en œuvre de la Recommandation.		
– Compendium de bonnes expériences relatives au paysage Mandat : rassembler les bonnes expériences en matière de protection, gestion et aménagement des paysages qui seront transmises en vue de l'organisation du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.	En cours	20000
– Mise en réseau des universités, centres et ONGs sur le paysage Mandat : poursuivre la mise en réseau du Réseau des partenaires pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le site Internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage	En cours	
B. PAYSAGES TRANSFRONTALIERS (Article 9 de la Convention)		
– Etude sur les paysages transfrontaliers Mandat: Faire des propositions pour la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention qui concerne les paysages transfrontaliers	En cours	
– Paysage du bassin hydrographique de la Tisza/Tissa* Mandat : Appui à l'élaboration d'une stratégie transfrontalière entre l'Ukraine, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Serbie et Monténégro.		6000
– Paysage du bassin du delta du Danube* Mandat : Appui à l'élaboration d'une stratégie transfrontalière entre Moldova, la Roumanie et l'Ukraine.		6000
C. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION (Article 10 de la Convention)		
– Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu et date : Strasbourg, 30-31 mars 2009 Mandat : veiller au suivi de la Convention.	20900	10000
– Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du patrimoine culturel et du paysage Participants : Ministres responsables du paysage des Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu et date : Roumanie, <i>octobre 2010</i>		10000
– Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage Participants : toutes les Parties contractantes Observateurs : tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu et date : Strasbourg, 2 jours, <i>2011</i> , 20 personnes et 5 consultants payés Mandat : veiller au suivi de la Convention.		10000
D. PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE (Article 11 de la Convention et Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adopté le 20 février 2008)		
– 1 ^{ère} session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Mandat : Réunion du Jury de la 1 ^{ère} session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe (<i>2009</i>).	5300	5000

III. REUNIONS D'INFORMATION SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE		
– Séminaire d'information sur la Convention européenne du paysage et le patrimoine (<i>Proposition 2010-2011</i>) Participants: toutes les Parties contractantes Observateurs tous les Etats observateurs et les organisations qualifiées œuvrant dans ce domaine. Lieu:, 2010, 3 experts payés, 2 jours Mandat: informer les acteurs principaux du domaine du paysage des objectifs de la Convention		7000
IV. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Crédits forfaitaires permettant de couvrir les frais de voyage pour la participation aux réunions de la Convention		
<i>A. Voyages d'experts pour les activités de suivi de la Convention</i>		
– Frais de voyage et de séjour encourus par les experts pour participer aux réunions d'une importance particulière*		8000
<i>B. Délégués de certains Etats d'Europe centrale et orientale</i>		
– Frais de voyage et de séjour encourus par les délégués de certaines Parties contractantes d'Europe centrale et orientale afin de participer aux réunions de la Convention.*		8000
<i>C. Maintenance du site Internet</i>	En cours	20000
<i>D. Publication des actes des réunions des Ateliers de la Convention européenne du paysage et publication des rapports de la Convention européenne du paysage</i>	7200	20000
<i>E. Matériel d'information sur la Convention*</i>		
<i>Total Budget ordinaire</i>	42 400 ²	

² Budget alloué aux activités de la Convention européenne du paysage pour 2009 dans le cadre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Ce chiffre ne comprend pas les frais d'affranchissement, d'interprétation et de traduction.